

SIMNORAT



Co-funded by the
European Union

Stratégie Maritime Atlantique

(Bruxelles, le 21.11.2011

COM(2011) 782 final

Brest le 29 janvier 2019

claudewohrer@pm.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

Secrétariat
général
de la mer

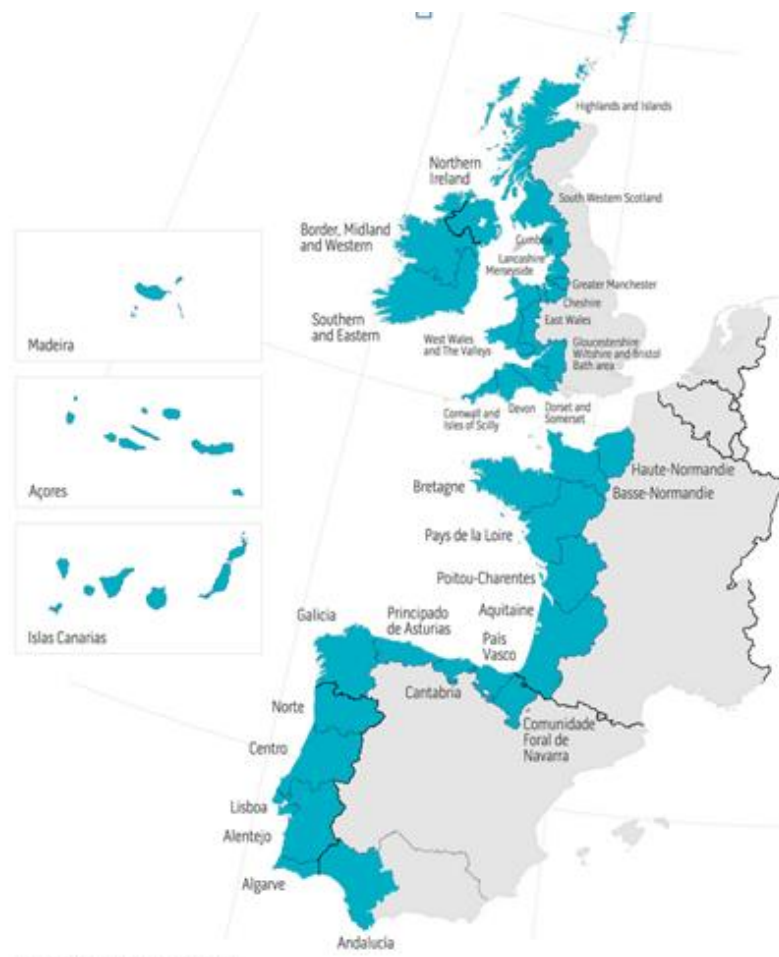
- Périmètres et relation avec autres « initiatives EU »
- Résultats / espoirs/ déceptions (entre la théorie et la pratique)
- Planification de l'Espace Maritime (PEM/MSP) et stratégie atlantique
- Et maintenant ? Actualisation du Plan d'action, nouvelle programmation, Brexit

Périmètre géographique de la Stratégie Atlantique VS Interreg

ATLANTIC REGIONS



Disclaimer: this map is provided for information purposes only and is not to be construed as a representation of the geographical coverage of the Atlantic Strategy and the Action Plan



(Pré)Histoire

- La Stratégie maritime Atlantique **adoptée en 2011** et le **Plan d'Action Atlantique (2013)** qui lui est associé est à considérer comme la **composante Atlantique de la politique maritime intégrée de l'Union Européenne**.
- Le Plan d'action distingue quatre priorités essentielles :
 - l'encouragement à l'esprit d'entreprise et l'innovation ;
 - la protection, la sécurisation et la valorisation du potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique ;
 - l'amélioration de l'accessibilité et la connectivité ;
 - la création d'un modèle de développement régional ouvert à tous et durable.

Organisation – théorie

- Groupe de pilotage « Stratégie Atlantique » pour coordonner les actions et optimiser les ressources à travers l'utilisation concertée des Fonds Européens.
- Participants : 5 Etats Membres (Espagne, France, Irlande, Portugal et Royaume-Uni), représentants de la Commission, des régions etc

Organisation - pratique

5 Etats Membres

- PT = DGPM (Directorate-General for Maritime Policy)
- FR = SGMER (et CGET et RP)
- ES = Affaires étrangères et ministères des finances
- UK, IE = Affaires étrangères (RP)
-

La Commission

- DG MARE (Unité A3)
- DG RTD
- DG REGIO

Une Agence

- Executive Agency for Small and Medium-sized Enterprises (EASME)

Un mécanisme d'assistance

Atlantic Assistance Mechanism

Mais aussi :

Conference of Peripheral Maritime Regions,
Committee of the Regions, European Economic and Social Committee,
Conference of Atlantic Arc Cities

Directorate A
Maritime Policy and Blue
Economy
Bernhard Friess

Adviser
(vacant)

A1
Maritime Innovation,
Marine Knowledge and
Investment
Andreea Strachinescu

A2
Blue Economy Sectors,
Aquaculture and Maritime
Spatial Planning
Felix Leinemann
Dpt. Lorella De La Cruz Iglesias

A3
Sea-basin Strategies,
Maritime Regional
Cooperation and Maritime
Security
Christos Economou

A4
Economic Analysis, Markets
and Impact Assessment
Frangiscos Nikolian

EMFF
Implementation/EASME
Vincent Favrel

Mécanisme d'assistance

Reference: EASME/EMFF/2017/039)

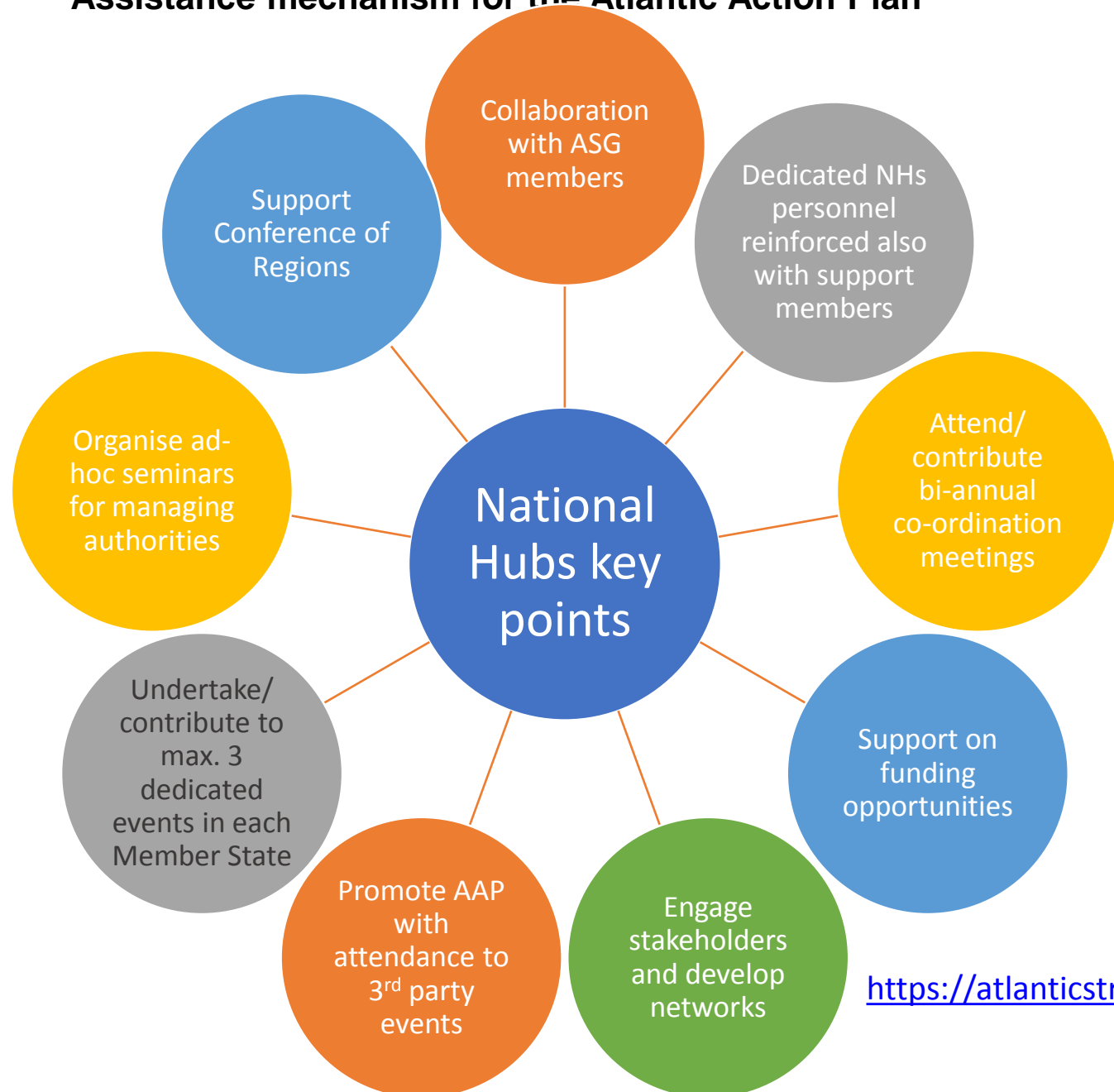
- Appel d'offres divisé en 2 lots : Lot 1 « Mise en place et élaboration d'un mécanisme d'assistance **pour le bassin maritime de l'Atlantique** » et Lot 2 « Mise en place et élaboration d'un mécanisme d'assistance **pour le bassin maritime de l'Ouest de la Méditerranée** ».
- Pour le Lot 1, l'objectif est la mise en place d'un mécanisme d'assistance pour l'Atlantique, le but spécifique étant de **fournir un soutien aux organisations publiques et privées et à leurs membres, aux instituts de recherche et aux universités, aux investisseurs privés et institutionnels, ainsi qu'aux promoteurs et autres acteurs** qui souhaitent s'impliquer dans l'élaboration des initiatives stratégiques dans le bassin maritime de l'Atlantique.
- Pour le Lot 2,dans le bassin sous-marin de l'Ouest de la Méditerranée.

nationalhubfrance@atlanticstrategy.eu

Stratégie Atlantique et Initiative OuestMED

- **Indispensable coordination des activités des Hubs nationaux de la stratégie atlantique et de l'initiative OuestMed (demande FR avec soutien appuyé du PT et de ES - IE n'est pas concerné, UK....).**
- **PT rappelle que ce sont les mêmes acteurs qui participent à l'économie bleue pour les 2 stratégies, et que la question de l'adéquation des financements avec les projets identifiés est également commune.**

Assistance mechanism for the Atlantic Action Plan



Révision du Plan d'action....

- 2 priorités ressortent des ateliers nationaux quelle que soit l'action identifiée : clarifier les financements et mettre en évidence l'intérêt de la coopération.
- Pour le Portugal (qui assure la présidence en 2019), il faut que les priorités des ateliers nationaux soient validées par les Etats Membres, ce qui va de pair avec une clarification de la gouvernance du Groupe Stratégie Atlantique.
- A partir du document de synthèse d'E&Y, une **version « draft.0 » d'un plan d'action actualisé** sera disponible à la **prochaine réunion de Groupe Stratégie Atlantique, prévu à Lisbonne le 15 février 2019.**

Projets « phares » de la stratégie atlantique ?

- Jeux nautiques atlantiques ?

Les jeux nautiques atlantiques ont reçu un prix lors de la conférence de Vigo. Créés en 1995 sur la base des régions et pays celtiques d'Europe, les Jeux Nautiques sont devenus « Atlantiques » en 2008 lors de leur première édition au Pays basque espagnol et suite aux demandes de nombreuses entités sportives françaises, espagnoles et portugaises. Neuf éditions des Jeux Nautiques Atlantiques ont été organisées depuis ; Dans la phase actuelle, les Atlantic Games accueillent, pour chaque édition, entre 250 et 500 jeunes.

- Un projet Planification de l'Espace Maritime?

Planification de l'Espace Maritime et Stratégie Atlantique

- **Call for Proposals EASME/EMFF/2018/1.2.1.5**
For EU Grants under the European Maritime and Fisheries Fund **Maritime Spatial Planning (MSP) Projects** EMFF Work Programme 2018
- **Geographical eligibility**
 - The geographical area covered by the action includes the Atlantic, Black Sea and the Mediterranean. Proposals shall target one of the above areas. For each area, at least two coastal EU Member States shall be involved.
- **Award criteria**
 - Quality of the partnership in terms of composition, in terms of capacity to involve and promote dialogue and cooperation with relevant stakeholders, and in terms of number of participating Member States bordering the selected sea basin/marine region.
 - Strategy atlantique ?????

initiative Ouest MED : Priorité 3.1 = Planification de l'espace maritime/gestion intégrée des zones côtières y compris les interactions terre-mer

Mesures	Acteurs concernés	Résultats escomptés	Projets/initiatives de fond	Financement
<p>Concevoir des appareils et approches innovants pour limiter l'érosion côtière et la pollution</p> <p>Améliorer la connaissance des interactions terre-mer et développer des solutions et mesures d'ingénierie respectueuses de l'environnement côtier pour parvenir à un bon état écologique.</p> <p>Utiliser des outils de décision intégrés pour sélectionner les sites adaptés à des installations offshore qui obéissent aux impératifs environnementaux et énergétiques.</p>	Acteurs publics et privés	Élaborer conjointement de nouveaux outils pour lutter contre l'érosion côtière, parvenir à un bon état écologique et promouvoir des opérations offshore durables.	Bluemed SRIA	Horizon 2020, programmes de coopération territoriale européenne, FEDER, IEV
Promouvoir une PEM et une GIZC coordonnées.	Acteurs des secteurs maritime et côtier, autorités locales et nationales (y compris services hydrographiques et océanographiques), instituts et réseaux de recherche	Mettre en place une PEM et une GIZC bien coordonnées aux niveaux transfrontière et transnational.	Simwestmed en France, Italie, Espagne et à Malte. Accords Ramoge et Pelagos. Projet pilote PEM pour l'île de Djerba. Projets GIZC (PAP/RAC) POSEUR	Appel PEM du FEAMP, FEDER, fonds nationaux
Garantir la durabilité à long terme du tourisme côtier et un aménagement approprié.	Autorités publiques	Faire face aux menaces telles que le changement climatique, les espèces étrangères et la prolifération des méduses, la dynamique démographique et l'urbanisation.	Programme Interreg MED, programmes opérationnels régionaux (fonds ESI)	Programmes de coopération territoriale européenne, FEDER, IEV

DIRECTIVE 2014/89/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU
CONSEIL du 23 juillet 2014 établissant un cadre pour la
planification de l'espace maritime

- Considérant 2 : L'objectif de la PMI est de soutenir le développement durable des mers et des océans et de développer une prise de décision plus coordonnée, plus cohérente et plus transparente pour ce qui est des politiques sectorielles de l'Union qui affectent les océans, les mers, les îles, les régions côtières et ultrapériphériques et les secteurs maritimes, y compris au moyen de stratégies relatives aux bassins maritimes et de stratégies macrorégionales, tout en parvenant à un bon état écologique comme énoncé dans la directive 2008/56/CE

La planification de l'espace maritime contribuera, entre autres,.....

- Considérant (15) La planification de l'espace maritime contribuera, entre autres, à la réalisation des objectifs de la directive 2009/28/CE du Parlement européen et du Conseil (3), du règlement (CE) n o 2371/2002 du Conseil (4),
- ...2004, ...2009....2011
- de la directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil (5), de la directive 92/43/CEE du Conseil (6), de la décision n o 884/2004/CE du Parlement européen et du Conseil (7), de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil (8), de la directive 2008/56/CE, rappelant la communication de la Commission du 3 mai 2011 intitulée «La biodiversité, notre assurance-vie et notre capital naturel – stratégie de l'Union européenne à l'horizon 2020», la communication de la Commission du 20 septembre 2011 intitulée «Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources», la communication de la Commission du 16 avril 2013 intitulée «Stratégie de l'Union européenne relative à l'adaptation au changement climatique» et la communication de la Commission du 21 janvier 2009 intitulée «Objectifs stratégiques et recommandations concernant la politique du transport maritime de l'Union européenne jusqu'en 2018»,

de même que, le cas échéant, ceux de la politique régionale de l'Union, y compris les stratégies relatives aux bassins maritimes et les stratégies macrorégionales.

Coopération entre États membres

(Article 11)

- 1. Dans le cadre du processus de planification et de gestion, les États membres riverains d'eaux marines coopèrent en vue de s'assurer que les plans issus de la planification de l'espace maritime sont cohérents et coordonnés au sein de la région marine concernée. Cette coopération prend notamment en considération les questions de nature transnationale.
- 2. La coopération visée au paragraphe 1 est mise en place au moyen:
 - a) de structures institutionnelles régionales existantes, telles que les conventions de mers régionales; et/ou
 - b) des réseaux ou structures des autorités compétentes des États membres; et/ou
 - **c) de toute autre méthode respectant les exigences du paragraphe 1, par exemple dans le cadre des stratégies de bassin maritime.**

Et maintenant ?

- Actualisation du Plan d'action,
- Nouvelle structure de gouvernance
- Stratégie maritime vs stratégie macro régionale
- Financements post 2020
- Brexit
-